



07 COMPTES SOCIAUX ANNUELS

7 COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

7.1 Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	0,00	0,00
I. Capital souscrit non appelé	1103	0,00	0,00
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	0,00	0,00
B. Frais d'établissement	1107	0,00	0,00
C. Actif immobilisé	1109	204 838 004,25	186 678 183,93
I. Immobilisations incorporelles	1111	0,00	0,00
1. Frais de développement	1113	0,00	0,00
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115	0,00	0,00
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117	0,00	0,00
b) créés par l'entreprise elle-même	1119	0,00	0,00
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121	0,00	0,00
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123	0,00	0,00
II. Immobilisations corporelles	1125	756 742,47	422 043,96
1. Terrains et constructions	1127	0,00	0,00
2. Installations techniques et machines	1129	0,00	0,00
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131	756 742,47	5 731,22
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133	0,00	416 312,74
III. Immobilisations financières	1135	204 081 261,78	186 256 139,97
1. Parts dans des entreprises liées	1137	204 081 261,78	183 230 365,68
2. Créances sur des entreprises liées	1139	0,00	0,00
3. Participations	1141	0,00	0,00
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143	0,00	0,00
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145	0,00	2 852 746,80
6. Autres prêts	1147	0,00	173 027,49

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

ACTIF (Suite)

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
D. Actif circulant			
I. Stocks	1151	72 035 445,27	80 484 595,51
1. Matières premières et consommables	1153	0,00	0,00
2. Produits en cours de fabrication	1155	0,00	0,00
3. Produits finis et marchandises	1157	0,00	0,00
4. Acomptes versés	1159	0,00	0,00
II. Créances	1161	0,00	0,00
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1163	52 280 157,54	70 062 435,05
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1165	382 320,00	582 000,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1167	382 320,00	582 000,00
2. Créances sur des entreprises liées	1169	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1171	40 984 906,34	37 596 733,87
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1173	9.1 40 984 906,34	37 596 733,87
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1175	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1177	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1179	0,00	0,00
4. Autres créances	1181	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1183	6 10 912 931,20	31 883 701,18
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1185	4 390 441,84	21 494 262,89
III. Valeurs mobilières	1187	6 522 489,36	10 389 438,29
1. Parts dans des entreprises liées	1189	401 683,00	159 282,95
2. Actions propres ou parts propres	1191	0,00	0,00
3. Autres valeurs mobilières	1209	7.4 401 683,00	159 282,95
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1195	0,00	0,00
	1197	19 353 604,73	10 262 877,51
E. Comptes de régularisation	1199	321 194,64	302 343,18
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	201	277 194 644,16	267 465 122,62

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
I. Capital souscrit	1301 <u>7, 7.3</u>	301 <u>243 948 029,45</u>	302 <u>263 887 275,68</u>
II. Primes d'émission	1303 <u>7.1, 7.3</u>	303 <u>9 544 965,00</u>	304 <u>9 544 965,00</u>
III. Réserve de réévaluation	1305 <u>7.1, 7.3</u>	305 <u>70 676 064,46</u>	306 <u>70 676 064,46</u>
IV. Réserves	1307	307 <u>0,00</u>	308 <u>0,00</u>
1. Réserve légale	1309	309 <u>1 356 179,50</u>	310 <u>1 113 779,45</u>
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1311 <u>7.2, 7.3</u>	311 <u>954 496,50</u>	312 <u>954 496,50</u>
3. Réserves statutaires	1313 <u>7.3, 7.4</u>	313 <u>401 683,00</u>	314 <u>159 282,95</u>
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1315	315 <u>0,00</u>	316 <u>0,00</u>
a) autres réserves disponibles	1429	429 <u>0,00</u>	430 <u>0,00</u>
b) autres réserves non disponibles	1431	431 <u>0,00</u>	432 <u>0,00</u>
V. Résultats reportés	1433	433 <u>0,00</u>	434 <u>0,00</u>
VI. Résultat de l'exercice	1319 <u>7.3</u>	319 <u>86 896 206,72</u>	320 <u>171 940 840,09</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1321 <u>7.3</u>	321 <u>75 474 613,77</u>	322 <u>10 611 626,68</u>
VIII. Subventions d'investissement en capital	1323 <u>7.3</u>	323 <u>0,00</u>	324 <u>0,00</u>
	1325	325 <u>0,00</u>	326 <u>0,00</u>
B. Provisions	1331	331 <u>0,00</u>	332 <u>0,00</u>
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333	333 <u>0,00</u>	334 <u>0,00</u>
2. Provisions pour impôts	1335	335 <u>0,00</u>	336 <u>0,00</u>
3. Autres provisions	1337	337 <u>0,00</u>	338 <u>0,00</u>
C. Dettes	1435	435 <u>33 246 614,71</u>	436 <u>3 577 846,94</u>
1. Emprunts obligataires	1437	437 <u>0,00</u>	438 <u>0,00</u>
a) Emprunts convertibles	1439	439 <u>0,00</u>	440 <u>0,00</u>
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441	441 <u>0,00</u>	442 <u>0,00</u>
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443	443 <u>0,00</u>	444 <u>0,00</u>
b) Emprunts non convertibles	1445	445 <u>0,00</u>	446 <u>0,00</u>
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447	447 <u>0,00</u>	448 <u>0,00</u>
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449	449 <u>0,00</u>	450 <u>0,00</u>
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355 <u>8.1</u>	355 <u>18 128 652,81</u>	356 <u>32 667,81</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357	357 <u>128 652,81</u>	358 <u>32 667,81</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359	359 <u>18 000 000,00</u>	360 <u>0,00</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (Suite)

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365	0,00	0,00
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367	1 860 788,06	1 204 227,78
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369 8.2	1 860 788,06	1 204 227,78
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371	0,00	0,00
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377	0,00	0,00
6. Dettes envers des entreprises liées	1379	12 968 587,59	1 940 134,92
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381 9.1	12 968 587,59	1 940 134,92
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383	0,00	0,00
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389	0,00	0,00
8. Autres dettes	1451	288 586,25	400 816,43
a) Dettes fiscales	1393	1 700,00	370 181,79
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395	5 618,55	5 634,64
c) Autres dettes	1397	281 267,70	25 000,00
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399	281 267,70	25 000,00
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401	0,00	0,00
D. Comptes de régularisation	1403	0,00	0,00
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)	495	277 194 644,16	267 465 122,62

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

7.2 Comptes de résultat pour l'année close au 31 décembre 2022

COMPTES DE PROFITS ET PERTES

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701 9.1. 10	701 4 558 002,00	702 4 486 998,00
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703	703 0,00	704 0,00
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705	705 0,00	706 0,00
4. Autres produits d'exploitation	1713 9.1	713 2 105 119,95	714 51 529,24
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671	671 -6 517 258,91	672 -3 139 508,33
a) Matières premières et consommables	1401	401 0,00	402 0,00
b) Autres charges externes	1403 11	403 -6 517 258,91	404 -3 139 508,33
6. Frais de personnel	1405 12	605 -187 207,79	606 -248 366,51
a) Salaires et traitements	1407	607 -170 038,28	608 -223 496,33
b) Charges sociales	1409	609 -17 169,51	610 -24 870,18
i) couvrant les pensions	1453	613 -11 036,49	614 -15 436,91
ii) autres charges sociales	1455	615 -6 133,02	616 -9 433,27
c) Autres frais de personnel	1413	613 0,00	614 0,00
7. Corrections de valeur	1657	657 -10 903,41	658 -391 003,84
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 4	659 -160 903,41	660 -11 003,84
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 9.1. 13.1	661 150 000,00	662 -380 000,00
8. Autres charges d'exploitation	1421 17	621 -621 020,03	622 -156 645,87

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES DE PROFITS ET PERTES (Suite)

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	71 538 067,21	2 361 140,94
a) provenant d'entreprises liées	1717 14	71 538 067,21	2 361 140,94
b) provenant d'autres participations	1719	0,00	0,00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	1 876 489,58	284 452,25
a) provenant d'entreprises liées	1723	0,00	0,00
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725 5.2	1 876 489,58	284 452,25
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	1 584 012,99	3 231 348,00
a) provenant d'entreprises liées	1729 9.1	772 009,58	885 579,86
b) autres intérêts et produits financiers	1731	812 003,41	2 345 768,14
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	0,00	0,00
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	6 581 231,34	4 997 285,55
14. Intérêts et autres charges financières	1627	-5 042 899,16	-271 607,75
a) concernant des entreprises liées	1629 9.1	-4 125 563,31	-2 119,42
b) autres intérêts et charges financières	1631 8.1	-917 335,85	-269 488,33
15. Impôts sur le résultat	1635	0,00	0,00
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	75 863 633,77	11 205 621,68
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	-389 020,00	-593 995,00
18. Résultat de l'exercice	1669	75 474 613,77	10 611 626,68

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

7.3 Annexe pour l'année close au 31 décembre 2022

Note 1 : Généralités

Sword Group SE, ci-après dénommée "la Société" est une société européenne dont le siège social a été transféré en date du 26 mars 2012 de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg.

La Société a pour objet :

- D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile ;
- De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant ;
- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres ;
- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'«Affilié»), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers prêteur à l'Affilié);
- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ;
- la Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.
- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.
- Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou Sociétés, avec toutes autres personnes ou Sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet. De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant ;
- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres ;
- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'«Affilié»), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers prêteur à l'Affilié);
- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ;
- la Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.
- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Note 1 : Généralités (suite)

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

La Société a été constituée le 22 juin 2001 pour une durée illimitée et son siège social est établi à Windhof.

La Société établit des comptes consolidés en accord avec la loi modifiée du 10 août 1915 concernant la comptabilité et les états financiers des entreprises à Luxembourg (ci-après « la Loi modifiée du 19 décembre 2002 »). La Société est cotée sur le marché NYSE Euronext à Paris sous la référence ISIN : FR0004180578.

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.sword-group.com/fr/investisseurs/>

Note 2 : Principes comptables

La Société tient ses livres en euros. Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les politiques comptables et les règles d'évaluation sont, en dehors de celles imposées par la Loi modifiée du 10 août 1915, définies par le Conseil d'Administration. La préparation des états financiers implique un recours à certaines estimations comptables par le Conseil d'Administration qui exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Un changement d'estimation peut avoir un impact significatif sur les états financiers. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses liées à ces estimations sont adéquates et que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

La pandémie COVID-19 et la guerre en Ukraine n'ont eu aucune influence négative sur les activités des filiales du Groupe. Le Groupe a connu une croissance organique de 28,5 % à périmètre constant, générant un EBITDA consolidé de 12,9 %.

En conséquence, le principe de continuité d'exploitation reste pleinement applicable.

Note 3 : Règles d'évaluation

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 33% et est représenté par une licence informatique et un site internet.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 20% et est représenté par du matériel informatique.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique qui comprend les frais accessoires ou leur valeur nominale (créances et prêts). En cas de dépréciation qui de l'avis du Conseil d'Administration revêt un caractère durable, les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Afin de déterminer l'existence de correction de valeur sur les parts envers des entreprises liées, le Conseil d'Administration s'est basé sur la différence entre la valeur nette comptable de chaque investissement et leur valeur recouvrable, déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période trois ans.

3.4. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeurs lorsque leur recouvrement est compromis. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.5. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières, représentées par des parts dans des fonds monétaires, sont évaluées à leur juste valeur qui correspond au dernier cours disponible à la date de clôture. Les pertes et bénéfices non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Les valeurs mobilières, représentées par les actions propres de la Société sont évaluées à leur prix d'acquisition, incluant les frais accessoires. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le coût historique est inférieur au prix du marché. Selon les dispositions de l'article 430-18 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan.

La valeur de marché correspond au dernier cours disponible le jour de l'évaluation pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé.

3.6. Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

3.7. Provision

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui sont, à la date de clôture du bilan, soit probables soit certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de paiement, pour tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

3.8. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Les dettes sont enregistrées comme des dettes subordonnées lorsque leur statut est subordonné aux dettes chirographaires.

3.9. Conversion des comptes en devises étrangères

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture du bilan :

- Tous les postes de l'actif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des avoirs en banque, des valeurs mobilières, des créances à court terme et des actifs immobilisés, sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Tous les postes du passif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des dettes à court terme, sont valorisés individuellement au plus haut de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Les avoirs en banque, les valeurs mobilières, les créances et les dettes à court terme, de par leur caractère liquide, exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

- Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euros au cours de change historique au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.
- Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

3.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les montants résultant de prestations de services rendues par la Société à des entreprises liées, déduction faite des éventuelles réductions sur ventes ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts liés au chiffre d'affaires.

3.11. Instruments financiers dérivés

La Société peut conclure des contrats d'instruments financiers tels que des options, des swaps, des futures ou des contrats de change à terme. Elle enregistre initialement les instruments financiers au coût d'acquisition.

Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1. Immobilisations incorporelles

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, les immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

	Concessions Brevets, Licences	Acomptes Versés	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	317 448,53	-	317 448,53
Entrées	-	-	-
Transferts	-	-	-
Prix d'acquisition fin d'exercice	317 448,53	-	317 448,53
Corrections de valeur au début de l'exercice	(317 448,53)	-	(317 448,53)
Dotations de l'exercice	-	-	-
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(317 448,53)	-	(317 448,53)
Valeur nette à la fin de l'exercice	-	-	-
Valeur nette au début de l'exercice	-	-	-

Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles (Suite)**4.2. Immobilisations corporelles**

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, les immobilisations corporelles ont évolué de la façon suivante :

	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobiliers	Acomptes versés	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	19 294,00	47 183,64	416 312,74	482.790,38
Entrées	-	-	495 601,92	495 601,92
Transferts	-	911 914,66	(911 914,66)	-
Sorties	-	-	-	-
Prix d'acquisition fin d'exercice	19 294,00	959 098,30	-	978 392,30
Corrections de valeur au début de l'exercice	(19 294,00)	(41 452,42)	-	(60 746,42)
Dotations de l'exercice	-	(160 903,41)	-	(160 903,41)
Reprises de l'exercice	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(19 294,00)	(202 355,83)	-	(221 649,83)
Valeur nette à la fin de l'exercice	-	756 742,47	-	756 742,47
Valeur nette au début de l'exercice	-	5 731,22	416 312,74	422 043,96

Note 5 : Immobilisations financières

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, les immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

	Parts dans des entreprises liées	Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	202 174 869,68	4 071 550,02	206 246 419,70
Entrées	17 101 471,89	-	17 101 471,89
Sorties	(2 834 333 ,97)	(3 025 774,29)	(5 860 108,26)
Transfert	-	-	-
Prix d'acquisition fin d'exercice	216 442 007,60	1 045 775,73	217 487 783,33
Correction de valeur au début de l'exercice	(18 944 504,00)	(1 045 775,73)	(19 990 279,73)
Dotations de l'exercice	(496 519,82)	-	(496 519,52)
Reprise de l'exercice	7 080 278,00	-	7 080 278,00
Transfert de l'exercice	-	-	-
Correction de valeur à la fin de l'exercice	(12 360 745,82)	(1 045 775,73)	(13 406 521,25)
Valeur nette à la fin de l'exercice	204 081 261,78	0,00	204 081 261,78
Valeur nette au début de l'exercice	183 230 365,68	3 025 774,29	186 256 139,97

5.1. Des parts envers des entreprises liées

Durant l'exercice 2022, la Société a réalisé les opérations « intra groupe » suivantes :

- Acquisition de 3 095 actions de Sword Liban (Offshore) SAL, société de droit libanais pour un montant de € 16 934 871,89, soit 99,84% du capital de cette société.
- Vente de 518 actions de Sword Liban (Offshore) SAL, société de droit libanais pour un montant de € 2 834 333,97, soit 16,61% du capital de cette société.
- Acquisition de 166 600 actions de Sword Cyprus Ltd, société de droit chypriote pour un montant de € 166 600, soit 83,30% du capital de cette société.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration estime que :

- Pour Sword Technologies S.A., Sword Solutions Inc., Sword Liban (Offshore) SAL et Sword Suisse Holding, la valeur des sociétés est supérieure au prix d'acquisition historique. Au 31 décembre 2022, il n'y a donc aucune correction de valeur actée sur ces titres.
- Pour Sword Soft Ltd, une reprise de correction de valeur a été actée pour un montant de € 7 080 278,00 ramenant la correction de valeur totale à € 8 824 667,00 au 31 décembre 2022 (€ 15 904 945,00 en 2021).
- Pour Tipik Communication Agency SA, une correction de valeur a été actée pour un montant de € 491 849,82 ramenant la correction de valeur totale à € 3 500 771,82 au 31 décembre 2022 (€ 3 008 922,00 en 2021).
- Pour Le Connecteur S.à r.l., les titres ont été dépréciés pour un montant total de € 4 670,00 ramenant la correction de valeur totale à € 35 307,00 au 31 décembre 2022 (€ 30 637,00 en 2021).

Afin de déterminer l'existence de correction de valeur sur les parts envers des entreprises liées, le Conseil d'Administration s'est basé sur la différence entre la valeur nette comptable de chaque investissement et leur valeur recouvrable, déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période trois ans.

Au 31 décembre 2022, les parts envers des entreprises liées sont représentées par :

Nom de la filiale	% de Détenation	Prix d'acquisition	QP Fonds propres au 31.12.2022	QP Résultat au 31.12.2022	
Sword Soft Ltd , 1000 Great West Road, Brentford, Middlesex, 112 Weston Road, TW89DW, Angleterre	100,00%	161 366 200,00	67 699 042	94 841 788	Auditée
Sword Suisse Holding S.A. , 19 Avenue des Baumettes, CH 1020 Renens, Suisse	100,00%	31 013 650,42	38 124 507	14 498 672	Non-Auditée
Sword Liban (Off shore) SAL , Sodeco Road, Beyrouth, Liban	83,13%	14 100 537,92	3 410 353	1 666 891	Auditée
Sword Techonologies S.A. , 2 rue d'Arlon L-8399 Windhof, Luxembourg	55,29%	4 941 436,44	4 849 678	1 484 005	Auditée
Tipik Communication Agency S.A. , 270 Avenue de Tervueren, B-1150 Bruxelles, Belgique	100,00%	3 500 771,82	1 080 575	136 356	Auditée
Sword Solutions Inc , 30 Broad Street, 14 th Floor, New York, NY 10004, USA	100,00%	1 302 000,00	1 826 092	16 689	Non-Auditée
Sword Cyprus Ltd , 121 Prodromou Street, Nicosie, Chypre	83,30%	166 600	269 816	106 278	Non-Auditée
Le Connecteur S.à r.l. , 6, rue Claude Chappe F-69370 Saint Didier au mont d'Or	100,00%	50 810,00	15 503	(4 670)	Non-Auditée
Sword Co-Investment Fund S.C.Sp. , 2 rue d'Arlon L-8399 Windhof	0,01%	1,00	PM	PM	Non-Auditée
		216 442 007,60			

5.2. Des titres ayant le caractère d'immobilisation

Durant l'exercice 2022, la Société a vendu la totalité des titres qu'elle détenait dans Coexya, à savoir 1 366 109 actions ordinaires et 1 351 488 actions de préférence, générant une plus-value réalisée de € 1 660 983,05.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration a décidé :

- De maintenir la correction de valeur de € 1 045 775,73 sur les titres Lyods Engineering Limited, (anciennement Lyodssoft HK), société ayant son siège à Hong Kong.

Note 6 : Autres créances

Durant les exercices 2021 et 2020, la Société avait accordé des nouveaux prêts en devise étrangère à des dirigeants de filiales du groupe dans le cadre de financement de prise de participations au sein de filiales du groupe.

Au 31 décembre 2022, le montant des prêts et des intérêts s'élève à € 10 689 643,06, dont la partie échue à plus d'un an s'élève à € 6 522 489,36. La réévaluation de ces créances à court terme a généré un gain de change de € 87 711,71. Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, ces prêts ont généré des intérêts pour € 213 053,78. Durant l'exercice 2020, la Société a vendu l'ensemble des activités françaises de services regroupées sous l'entité de tête, la société luxembourgeoise Sword Sol S.à r.l..

Durant l'exercice 2022, la Société a perçu un complément de prix en lien avec cette vente de € 1 986 988,73 (€ 2 426 892 en 2021), engendrant une perte de € 4 079 688,09 enregistré sous le poste « Intérêts et autres charges financières concernant des entreprises liées », de par le fait qu'au 31 décembre 2021, la Société avait enregistré un complément de prix à recevoir de € 6 066 676,82.

Au 31 décembre 2022 et 2021, les autres créances se représentent donc comme suit :

	2022	2021
Créances à moins d'un an		
Prêts vis-à-vis des directeurs du groupe	4 167 153,70	15 427 586,07
Créances TVA	223 288,14	-
Complément de prix COEXYA à recevoir	-	6 066 676,82
	4 390 441,84	21 494 262,89
Créances à plus d'un an		
Prêts vis-à-vis des directeurs du groupe	6 522 489,36	10 389 438,29
	6 522 489,36	10 389 438,29

Note 7 : Capitaux propres

7.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 2022 et 2021, le capital social est de € 9 544 965, représenté par 9 544 965 actions d'une valeur nominale de € 1,00 chacune, entièrement libérées. Le capital social est accompagné d'une prime d'émission de € 70 676 064,46.

7.2. Réserve légale

Il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5 %, affecté à la réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social. La réserve ne peut être distribuée.

7.3. Variations au niveau des comptes de capitaux propres.

Pour la période se terminant au 31 décembre 2022, les variations sont les suivantes :

	01.01.2022	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Actions propres	31.12.2022
Capital	9 544 965,00					9 544 965,00
Prime d'émission	70 676 064,46					70 676 064,46
Réserve légale	954 496,50					954 496,50
Réserve pour actions propres	159 282,95				242 400,05	401 683,00
Résultats reportés	171 940 840,09	10 611 626,68		(95 413 860,00)	(242 400,05)	86 896 206,72
Acomptes sur dividendes	-	-				-
Résultats de l'exercice	10 611 626,68	(10 611 626,68)	75 474 613,77			75 474 613,77
TOTAL	263 887 275,68	-	75 474 613,77	(95 413 860,00)	-	243 948 029,45

7.4 Actions propres

Au 31 décembre 2022, il existait 10 195 actions propres enregistrées pour un montant total de € 401 683,00 enregistrées sous le poste « Valeurs mobilières ».

Selon les dispositions de 430-18 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan, soit un montant total de € 401 683,00.

Les actions propres figurant en valeurs mobilières ont été acquises à des fins de support de la valeur cotée de l'action Sword Group.

Note 8 : Dettes

Note 8.1. Dettes envers des établissements de crédit

Aucune dette bancaire n'a une durée résiduelle supérieure à cinq ans. Aucune dette n'est couverte par une sûreté réelle. Au 31 décembre 2022, les dettes bancaires se répartissent de la façon suivante :

	Montant utilisé	Montant total autorisé
Dettes bancaires à plus d'un an	18 000 000,00	70 000 000,00
Dettes bancaires à moins d'un an	-	20.000 000,00
Intérêts et commissions à payer	128 652,81	-
	<u>18 128 652,81</u>	<u>90 000 000,00</u>

Classement des dettes envers des établissements de crédit à plus d'un an

Les dettes bancaires à plus d'un an correspondent à des crédits en pool à taux variable qui font l'objet de tirages par la Société sous forme de billets dont la durée peut varier de 1 à 6 mois. Pour le classement en dettes financières à plus d'un an des billets en cours à la clôture, il a été tenu compte des éléments suivants :

- Possibilité pour l'entreprise, sans opposition des banques ayant accordé l'ouverture de crédit, de renouveler les tirages pendant une période d'au moins un an (toutes les ouvertures de crédit en vigueur au 31 décembre 2022 ne peuvent pas être réduites par les banques dans un délai de 12 mois)
- Volonté de l'entreprise d'avoir recours à ce financement dans les 12 mois à venir

Les covenants bancaires

La Société s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

En cas de non-respect des clauses de covenants ci-dessus, les banques prêteuses seront en mesure d'exiger le remboursement anticipé de l'encours de crédit. Au 31 décembre 2022, ces clauses sont respectées par la Société, en tenant compte du fait qu'il n'y a pas d'encours de crédit.

Note 8.2. : Dettes sur achats et prestations de services

Au 31 décembre 2022 et 2021, les dettes sur achats et prestations de services se présentent comme suit :

	2022	2021
Dettes Fournisseurs	844 277,58	543 452,93
Dettes Fournisseurs - Factures non parvenus	1 016 510,48	660 774,85
	<u>1 860 788,06</u>	<u>1 204 227,78</u>

L'augmentation des dettes sur achats et prestations de services est principalement en relation avec des honoraires exceptionnels liés aux acquisitions et cessions de filiales du Groupe.

Note 9 : Transactions entre parties liées**9.1 Vis-à-vis d'entreprises associées**

Au 31 décembre 2022, les postes de bilan envers des sociétés liées se présentent de la façon suivante :

	Créances sur des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an	Dettes envers des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an
Sword Technologies SA (LUX)	17 249 723,19	-
Sword Co-Invest Fund SCSp (LUX)	14 695 984,54	-
Sword Suisse Holding (CH)	-	11 342 886,98
Charteris (UK)	5 165 553,40	-
Sword Soft Ltd (UK)	1 984 867,26	-
Sword Sol Inc (USA)	-	1 570 529,23
Tipik Communication Belgium (BE)	1 255 744,87	-
Sword Software France (FR)	487 730,08	-
Diverses sociétés liées	145 303,00	55 171,38
	40 984 906,34	12 968 587,59

Les principales positions du bilan reprises ci-dessus sont générées essentiellement par l'activité de « cash pooling ». Les principaux comptes courants entre sociétés du groupe sont rémunérés aux taux variants correspondant aux conditions de marché applicables à chaque filiale, entre 0,15% et 2,25% pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2022, et entre 0,63% et 4,3% pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2022.

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, les événements suivants se sont réalisés :

- la Société a repris un montant de € 350 000,00 dans le cadre de la clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis du compte courant de Sword Technologies S.A. Au 31 décembre 2022, il existe un abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune pour un montant total de € 7 285 000,00 vis-à-vis de Sword Technologies S.A. Le compte courant de Sword Technologies S.A. de € 17 249 723,19 prend déjà en compte cet abandon de compte courant.
- La Société a abandonné un montant de € 200 000 dans le cadre de la clause de retour à meilleure fortune vis-vis du compte courant de Tipik Communication Agency S.A. Au 31 décembre 2022, il existe un abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune pour un montant total de € 11 354 381,96 vis-à-vis de Tipik Communication Agency S.A. Le compte courant de Tipik Communication Agency S.A. de € 1 255 744,87 prend déjà en compte cet abandon de compte courant.

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, les principales natures de charges et produits envers des entreprises liées sont les suivantes :

	Charges	Produits
Prestations de services de gestion	-	4 558 002,00
Refacturation directe de frais spécifiques	-	2 010 060,00
Dividendes perçus envers des entreprises liées		71 538 067,21
Ajustement du complément de prix sur cession entr. Liées	4 079 688,09	-
Sous-traitances / Honoraires divers	533 872,00	-
Autres frais/ produits divers	318 694,69	-
Intérêts sur compte courant « cash pooling »	45 875,22	772 009,58
Abandon/ Reprise de compte courant avec retour à meil. fortune	200 000,00	350 000,00
	5 178 130,00	79 228 138,79

Note 9 : Transactions entre parties liées (Suite)

9.2 Vis-à-vis d'entreprises non consolidées ayant des dirigeants communs

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, Financière Sémaphore S.à r.l, société de droit luxembourgeois, a facturé les prestations suivantes :

- De l'assistance en matière de direction générale de la Société pour un montant de € 349 999,92,
- Des honoraires de succès relatifs aux cessions/acquisition pour un montant de € 500 000,00

Le Groupe utilise des prestations de transport réalisées par une filiale de Financière Sémaphore pour un montant total de € 255 247,97.

Note 10 : Montant net du chiffre d'affaires

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'élève à € 4 558 002,00 et est représenté par des prestations de services adressées à l'ensemble des filiales du groupe, ainsi que des refacturations de frais spécifiques.

La répartition par zone géographique est la suivante :

- Europe : 95 %
- Asie : 4%
- Amérique : 1%
- Océanie : Non significatif

Note 11 : Autres charges externes

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2022 et 2021, les autres charges externes sont représentées par les frais/honoraires d'acquisition et de cession pour un montant respectif de € 3 307 165,77 et de € 521 898,50 et par les frais liés à la gestion de la holding et de ses filiales pour un montant de € 3 210 093,14 et € 2 617 609,83.

Note 12 : Personnel

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, le nombre d'employés de la Société s'élève en moyenne à une personne (1,5 en 2021).

Note 13 : Corrections de valeur (Dotations et reprises)

13.1. Corrections de valeur sur actif circulant

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, les corrections de valeur sur l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- un abandon avec retour à meilleure fortune de compte courant envers des entreprises liées pour un montant de € 200 000,00. Voir Note 9.1.
- une reprise d'abandon avec retour à meilleure fortune de compte courant envers des entreprises liées pour un montant de € 350 000,00. Voir Note 9.1.

13.2. Reprise et Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, les reprises et corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- Une correction de valeur sur les titres de Tipik Communication Agency SA pour € 491 849,82 et sur les titres du Connecteur pour € 4 670,00 et une reprise de correction de valeur sur les titres de Sword Soft Ltd pour 7 080 278,00. Voir Note 5.1.
- Une correction de valeur sur les actions propres enregistrées sous le poste « Valeurs mobilières » pour un montant de € 2 526,84.

Note 14 : Produit des immobilisations financières

Les produits des immobilisations financières représentent un dividende de € 71 538 067,21 provenant de sa filiale Sword Soft Ltd (Voir Note 5.1).

Note 15 : Impôts

La Société est sujette à tous les impôts auxquels les sociétés de capitaux sont soumises.

Note 16 : Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas d'engagements spécifiques hors bilan. De manière générale, la Société émet des lettres de support financier pour compte des filiales du Groupe dans le cadre de leurs contrats clients qui nécessitent une garantie de bonne exécution.

Durant l'exercice 2022, la Société a payé une prime de € 180 000,00 afin de fixer le taux Euribor 3 mois à 3%, et cela sur un montant notionnel de € 25 millions et jusqu'à échéance au 16 Décembre 2024.

Note 17 : Rémunérations alloués aux membres du Conseil d'Administration

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022, les administrateurs ont reçu des tantièmes pour un montant de € 150 000 (en 2021 : € 125 000). Ce montant est repris sous le poste « Autres charges d'exploitation ».

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022 aucune avance, crédit n'a été accordée aux membres des organes d'administration.

Note 18 : Honoraires perçus par le réviseur d'entreprises agréé

Conformément à l'article 65, paragraphe (1) 16° de la loi modifiée du 19 décembre 2002, les indications prescrites ont été omises. L'information sur les honoraires du réviseur d'entreprises agréé figure dans les comptes consolidés et intègre les honoraires d'audit sur les états financiers.

Note 19 : Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Aux Actionnaires de **Sword Group S.E.**

R.C.S. Luxembourg B168.244

2-4, Rue d'Arlon
L-8399 WINDHOF

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Sword Group S.E.** (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats pour l'exercice clos, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
Parts dans des entreprises liées et participations	
<p>Au 31 décembre 2022, la Société détient un certain nombre de filiales, comptabilisées au coût d'acquisition qui peuvent être sujets à des corrections de valeur en cas de diminution durable de la valeur de celles-ci. L'évaluation de ces investissements est significative pour notre audit, étant donné la valeur comptable de ces investissements et le jugement à appliquer dans l'évaluation du caractère durable d'une éventuelle correction de valeur.</p>	<p>Des tests de détails substantifs ont été réalisés pour s'assurer de l'existence des investissements ainsi que de la réconciliation des mouvements de l'année. Nous avons évalué la prise en compte des indicateurs de moins-values éventuelles par la direction. Dans cette évaluation, la valeur nette comptable est prise en compte comme point de départ pour estimer s'il existe une moins-value durable, en complément d'une analyse qualitative. Nous avons également revu le caractère adéquat des informations reprises en Note 5.1. « Parts envers des entreprises liées » et 5.2 « Des titres ayant le caractère d'immobilisation ».</p>
Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	<p>Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.</p>

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit

Réponses apportées au point identifié

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La Société fournit des services de gestion, tels que décrits à la note 10 des états financiers, à diverses filiales.

Les normes internationales d'audit requièrent d'un auditeur qu'il présume un risque de fraude dans la reconnaissance du chiffre d'affaires lors de l'évaluation initiale du risque d'une erreur significative.

Nos procédures comprenaient notamment l'évaluation de la méthode de constatation des produits pour les contrats de services de gestion et la conception et l'efficacité des contrôles mis en place par la direction entourant l'analyse de la constatation des produits et l'identification des conditions contractuelles inhabituelles.

Des procédures substantives détaillées ont été réalisées en ce qui concerne l'analyse et le test du coût majoré du calcul des frais de gestion et de la validation de la marge.

Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance

Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Le Conseil d'Administration est responsable de la présentation et de la réalisation des états financiers conformément aux exigences énoncées dans le règlement délégué (UE) 2019/815 sur le format électronique unique européen (« règlement ESEF »).

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Notre responsabilité est d'évaluer si les états financiers ont été préparés dans tous leurs aspects significatifs conformément aux exigences énoncées dans le règlement ESEF.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 28 Avril 2022 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 11 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet de la Société <http://www.sword-group.com> relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les états financiers et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Nous avons vérifié la conformité des états financiers de la Société au 31 décembre 2022 avec les exigences légales pertinentes énoncées dans le règlement ESEF applicables aux états financiers.

Pour la Société, il s'agit des états financiers préparés dans un format XHTML valide.

A notre avis, les états financiers de la Société au 31 décembre 2022, identifiés comme swordgroup-2022-12-31-fr ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences énoncées dans le règlement ESEF.

Luxembourg, le 28 mars 2023

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
5, RUE GUILLAUME J. KROLL
L-1882 LUXEMBOURG



Olivier BIREN
Réviseur d'entreprises agréé